



### Edito

Le développement d'un parc éolien sur la commune de Buire-Courcelles a été initié par notre société dès la fin de l'année 2017.

Consciente de la nécessité de développer les énergies renouvelables, la municipalité a soutenu notre démarche en 2018 en délibérant favorablement pour l'étude de la faisabilité d'un projet éolien sur la commune.

La zone d'études présentée en page suivante, est localisée au nord de Buire-Courcelles, sur la zone dite du "Plateau". Ce deuxième bulletin d'information a pour objectif de vous informer sur le contenu du dossier ainsi que les étapes à venir.



### La société

La société Volkswind France, créée en 2001, est une société spécialisée dans l'éolien terrestre. Son siège social est situé à Paris et possède des antennes régionales à Amiens, Limoges, Tours et Montpellier, pour être au plus près de ses interlocuteurs et partenaires.

La société construit, exploite et réalise la maintenance de parcs éoliens. Elle présente l'avantage d'être l'interlocuteur unique des collectivités publiques et partenaires privés pendant toute la durée de vie des projets éoliens.



### L'énergie éolienne

L'énergie éolienne est totalement propre, réversible et sûre. Elle n'engage pas l'avenir des sites où elle s'installe, car une fois le parc éolien démantelé, l'intégralité de la surface redeviendra cultivable.

Après l'hydroélectricité, c'est l'énergie renouvelable la plus économique à produire (seulement 0,060€/kWh produit, c'est moitié moins cher que les centrales EPR).

L'énergie éolienne a couvert 7,9% de la consommation électrique nationale en 2020. (source : RTE)



### Permanence Publique

**Venez découvrir le projet éolien !**

**Permanence publique sur l'énergie éolienne Mercredi 27 octobre 2021 !**

**Salle des fêtes de Buire-Courcelles  
De 9h à 12 h et de 14h30 à 19h00**

**Venez découvrir le projet éolien !**

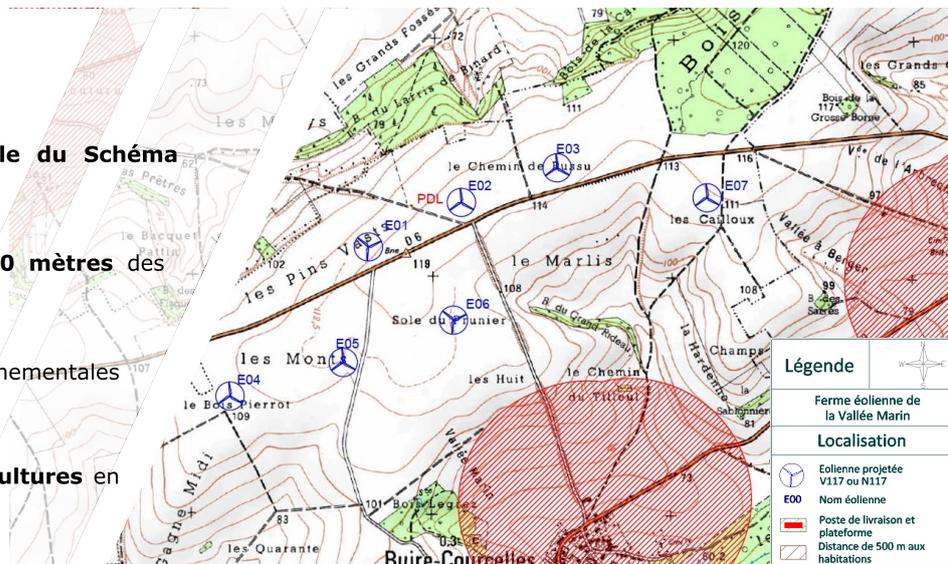
**Permanence publique sur l'énergie éolienne Mercredi 27 octobre 2021 !**

**Salle des fêtes de Buire-Courcelles  
De 9h à 12 h et de 14h30 à 19h00**

# Présentation du projet

## L'implantation

- Se situe en grande partie en **Zone Favorable du Schéma Régional Eolien**.
- Permet un éloignement minimal à **plus de 900 mètres** des habitations (réglementation minimale de 500 m).
- Est **éloignée des zones de protection** environnementales Natura 2000 et ZNIEFF.
- Est localisée au coeur d'une zone de **grandes cultures** en retrait des boisements.



Pour un projet de 7 éoliennes de 4,2 MW chacune, c'est

**29 400**

### Foyers alimentés sans émission polluante

(chauffage inclus) selon la consommation annuelle moyenne CRE 2018

**751**

### Emplois créés

en Equivalents Temps Plein à l'échelle nationale, dont 227 dans la Somme l'année de la construction. Puis environ 12 emplois ETP sur le département chaque année d'exploitation.  
Source : Outil TETE (ADEME)

**15 120 T**

### Tonnes de CO<sub>2</sub> évitées

chaque année (300g/KWh) soit l'équivalent des émissions annuelles moyennes de 10 259 voitures neuves  
Source : INSEE

**5 700 000 €**

### Pour les entreprises locales

(hôtellerie, restauration, BTP, travaux, réseaux, ...)

**441 000 €**

### de retombées fiscales

par an estimées pour les collectivités locales

Les différentes études menées permettront de développer une optimisation du parc éolien efficace en terme de production électrique tout en respectant les enjeux du territoire.

## Les étapes du projet

### Pré faisabilité

- Analyse des contraintes
- Information à la mairie du potentiel de la zone
- Études de pré faisabilité

2018-2019

2019-2021

- Conception du projet
- Expertises naturalistes, paysagères et acoustiques
- Compilation des résultats

### Instruction du projet

- Demande d'Autorisation Environnementale**
- Enquête Publique

2021-2023

### Construction

2024

- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)
- Arrêté Préfectoral
- Demande de raccordement électrique
- Contrat d'achat d'électricité

### Exploitation (20 à 40 ans)

- Production électrique
- Maintenance
- Visite du parc pour le public
- Mesures de réception acoustique

2025-2045

2046 ou +

### Démantèlement

- Garanties financières obligatoires par éolienne, selon le décret du 22 juin 2020
- Remise en état du site



## Environnementale



Le bureau d'études ALISE Environnement a été missionné en 2018 pour la réalisation de l'expertise environnementale.

Ce dossier vise à étudier l'ensemble de la Faune et de la Flore constitutive du site durant une période minimale d'un an, permettant de couvrir l'ensemble des cycles naturels des différentes espèces.

Une fois cet état initial réalisé, il constitue un socle de connaissances écologiques primordiales afin d'étudier et de proposer un projet éolien en équilibre avec l'environnement au sein duquel il s'intégrera.

Durant l'exploitation du parc éolien, et sous le contrôle d'un inspecteur des installations classées ICPE, des suivis seront réalisés afin de s'assurer que le parc fonctionne dans le respect de la biodiversité locale.



## Paysagère



Le cabinet d'études Epure Paysage travaille depuis Février 2019 à la réalisation du volet paysager de l'étude. Ce volet se compose de trois parties :

L'état initial, qui vise à comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien.

En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.

S'en suit l'évaluation de la meilleure implantation des éoliennes. Différents scénarios sont comparés afin d'étudier l'implantation la plus adaptée au territoire.

Enfin, à partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont effectués afin d'analyser le rendu du projet sur le paysage. Une série de mesures est ensuite préconisée dans le but de participer à l'intégration du parc éolien.



## Acoustique

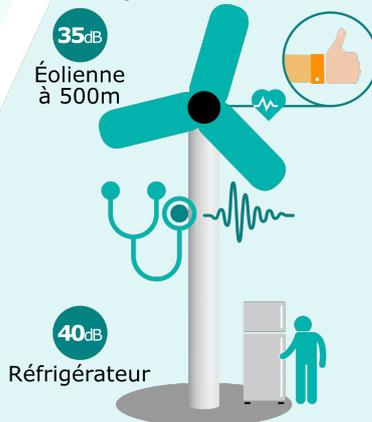


Le cabinet EREA Ingénierie a réalisé le volet acoustique. Pour cela, un expert est intervenu sur site pour réaliser des mesures sans les éoliennes, afin de déterminer le volume sonore ambiant de base.

Par la suite, il a été modélisé la diffusion acoustique depuis chaque éolienne afin de s'assurer que le niveau perçu au niveau des habitations respecte la réglementation française, qui est à ce propos, la plus stricte en Europe. (+5 dB le jour ; + 3 dB la nuit).

Après construction des éoliennes, l'acousticien viendra faire de nouvelles mesures afin de vérifier que le parc éolien respecte la réglementation, auquel cas des mesures de bridages seront proposées. Ce suivi sera également transmis à l'inspecteur des installations classées ICPE pour contrôle.

### L'énergie éolienne n'a pas d'impact sur la santé



source : UFC Que Choisir

### Le son produit par les éoliennes mis hors de cause

Les émissions acoustiques audibles des éoliennes sont "très en deçà de celles de la vie courante". En tout état de cause, elles ne peuvent pas être à l'origine de troubles physiques.

Académie Nationale de Médecine, 3 mai 2017

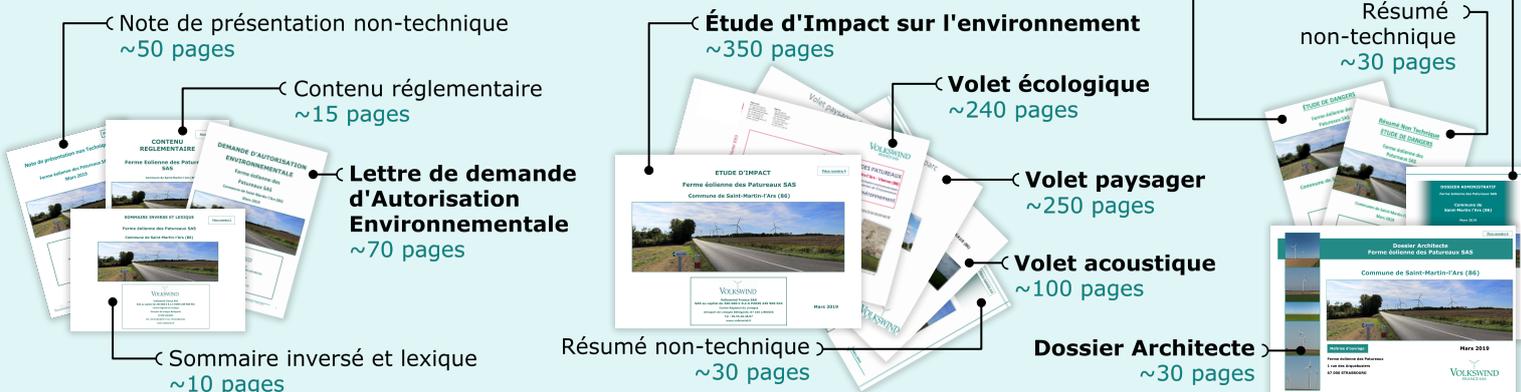
### Les infrasons sans risques

"Il n'existe pas de risque sanitaire pour les riverains spécifiquement liés à leur exposition à la part non audible des émissions sonores des éoliennes (infrasons)"

ANSES, 14 février 2017



## Qu'est-ce qu'un dossier de demande d'Autorisation Environnementale ?



# L'énergie éolienne



## Bilan carbone

Le vent est une ressource naturelle et inépuisable. La production d'énergie d'origine éolienne contribue à la réduction des émissions de **gaz à effet de serre** car elle ne génère ni déchet ni pollution.

Selon l'ADEME, **il faut moins d'un an d'exploitation pour compenser les émissions de CO<sub>2</sub>** engendrées sur l'ensemble du cycle de vie de l'installation. Les années d'exploitation suivantes conduisent à un **bilan carbone positif** permettant de compenser d'autres émissions de CO<sub>2</sub>.



## Engagements politiques

En **France**, l'objectif est d'installer 26 000 MW d'éolienne terrestre d'ici **2023**. Au 31 décembre 2020, seuls 17 616 MW ont été installés :



En **région Hauts-de-France**, d'ici **2030** l'objectif défini par le SRADDET est d'atteindre 7 824 MW. Au 31 décembre 2020, seuls 4 928 MW ont été installés :



## Energies et Territoires



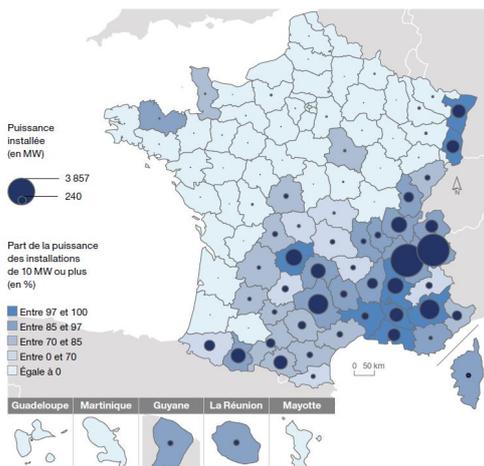
Au même titre que les autres énergies renouvelables, l'éolien prend aujourd'hui sa place dans le mix énergétique français.

La localisation de la production pour les différentes énergies n'est pas répartie uniformément sur le territoire. L'hydraulique est présent sur les régions montagneuses, le solaire est davantage développé dans le sud de la France.

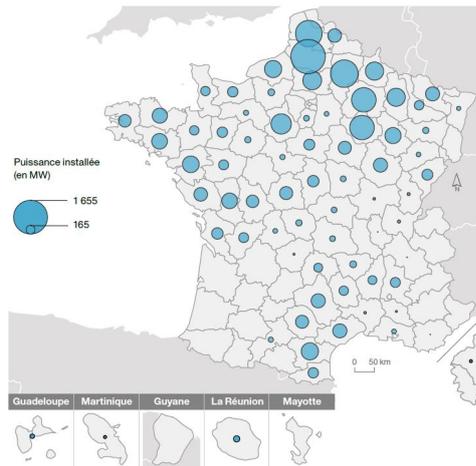
A l'échelle des Hauts-de-France, le développement de l'éolien est majoritairement implanté dans les grandes plaines ventées, présentant moins d'enjeux écologiques et permettant un éloignement maximal des habitations.

En revanche, le développement de centrales photovoltaïques en Gironde et dans les Landes en font aujourd'hui les premiers départements français en terme de puissance installée.

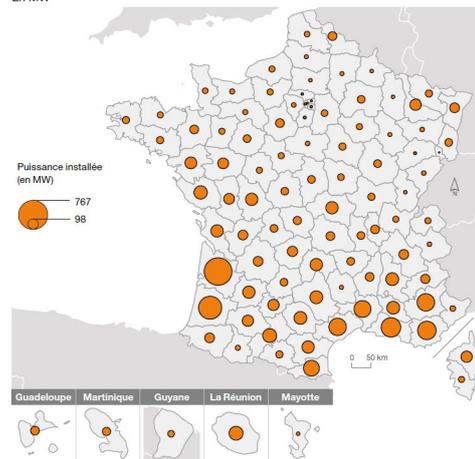
PUISANCE DES INSTALLATIONS HYDRAULIQUES PAR DÉPARTEMENT FIN 2018



PUISANCE DES INSTALLATIONS ÉOLIENNES PAR DÉPARTEMENT FIN 2019



PUISANCE DES INSTALLATIONS SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES PAR DÉPARTEMENT FIN 2019



**Site web | retrouvez toutes les informations du projet sur**

[www.parc-eolien-vallee-marin-buire-courcelles.fr](http://www.parc-eolien-vallee-marin-buire-courcelles.fr)

### Vos contacts privilégiés

**Pierre BECOURT**  
Chargé d'affaires  
07.85.07.01.39

**Adrien HERISSON**  
Chargé d'études  
02.47.54.27.44



**Volkswind France**  
Centre Régional de Tours

32, rue de la Tuilerie 37350 SAINT-AVERTIN  
Téléphone : 02.47.54.27.44